



MAIRIE DE PUY-GUILLAUME

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Thiers

COMPTE-RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 26 FEVRIER 2026 -

Date et Lieu de la réunion	Jeudi 26 F2VRIER 2026, à 18h30, Salle du Conseil Municipal.
Membres présents	NOM(S) Mesdames Laëtitia BECHON, Annie CORRE, Pascale COURDILLE, Cécile DE REVIERE, Marie-Noëlle LORUT, Isabelle PASQUIER, Pépita RODRIGUEZ et Alexandra VIRLOGEUX. Messieurs Bruno CARDINAL, Lionel CITERNE, André DEBOST, Dominique GAUME, Bruno GUIMARD, Bernard MELEY, Michel MOUREAU, Thibaud D'ESCRIVAN, Bernard VIGNAUD et Jérôme YTOURNEL.
Votait par procuration	Mme Isabelle GOUTTE procuration à Mme Cécile DE REVIERE.
Etait absent excusé	Monsieur Patrick SOLEILLANT.
Etaient absents non-excusés	Madame Marion POUZOUX et Monsieur Jérémie FORLAY.
Assistaient à la séance	Madame Gislaine GILBERT, Directrice Générale adjointe et Monsieur Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Comptes-rendus :

N° 2026/018 : COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

→ Le Conseil Municipal prend acte

Affaires générales :

N° 2026/019 : RENOUELEMENT DE L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE DE MANIERE DEROGATOIRE

→ Adopté à l'unanimité

N° 2026/020 : ECOLE DE MUSIQUE : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur Lionel CITERNE ne prend pas part au vote.

→ Adopté à l'unanimité

Personnel :

N° 2006/021 : CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

→ Adopté à l'unanimité

Finances :

N° 2026/022 : ECOLE ELEMENTAIRE : SUBVENTION POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

→ Adopté à l'unanimité

N° 2026/023 : REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2026 (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 15 JANVIER 2026)

→ Adopté à l'unanimité

N° 2026/024 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » AU TITRE DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'HABITAT

→ Adopté à l'unanimité

Urbanisme :

N° 2026/025 : DENOMINATION DES VOIES

→ Adopté à l'unanimité

N° 2026/026 : DIAGNOSTIC ARCHITECTURAL DE L'ANCIENNE EGLISE ABBATIALE DE MONTPEYROUX : DEMANDE DE SUBVENTION

→ Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

La séance est levée à 19H15

À Puy-Guillaume, le 26 février 2026



Le Maire-Adjoint,
Bernard VIGNAUD Alexandra VIRLOGEUX